

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2026

Date de convocation

19/01/2026

Date d'envoi

21/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 février à 17 h 30 le Conseil d'Administration du Centre Communal Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Madame Christine MÉNORET, vice-présidente en exercice.

Nombre de membres

En exercice : 09
Présents : 07
Absents : 02
Pouvoirs : 01
Votants : 08

Étaient présents :

Élus du CCAS :

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER et Lyn FAIPOUX.

Membres de la Société Civile :

Mesdames Colette MAILLET et Alda ROUMAGNOU.
Monsieur Louis-Marie COLLINET

Absent(s) excusé(s) :

Monsieur Bertrand RITOURET,
Madame Claudine PINGUET.

Excusé(s), avait(ent) donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET,

Assistait également à la réunion :

Monsieur Raphaël SIMAR Directeur Général des Services de Luynes.

Secrétaire de séance :

Madame Sophie BORÉ

~~~~~

Après pris connaissance des différents dossiers de demandes de subventions et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

**DÉCIDE de retenir les demandes de subventions suivantes au titre de l'année 2026 :**

- Les blouses roses 300 €,
- Visite des malades dans les établissements hospitaliers et maison de retraite 450 €,
- Épicerie sociale - la croix rouge 1 088 €,
- Les restos du cœur 500 €,
- APF France Handicap 300 €,

Ces sommes sont prévues à l'article 65748 du budget.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,  
Sophie BORÉ



Pour Le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,  
Christine MÉNORET



Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le :

Et sa publication le site internet de la commune le :

10 FEV. 2026